

**CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT  
2020-12-731 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN  
DE CRÉER LA ZONE H-1231 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H-1228  
ET POUR AUGMENTER LA DENSITÉ RÉSIDENIELLE AVEC  
CONTINGENCE DANS LA ZONE H-1228**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal de la Ville de Rimouski tiendra une **consultation publique écrite** selon la procédure prévue aux Arrêtés numéros 2020-033, 2020-049 et 2020-074 des ministres de la Santé et des Services sociaux. Cette consultation écrite de 15 jours portera sur le projet de règlement 2020-12-731, adopté le 7 décembre 2020, dans le but de modifier le Règlement de zonage 820-2014.

Le projet de règlement 2020-12-731 a pour objet de créer la zone H-1231 à même une partie de la zone H-1228. Il vise aussi à autoriser l'usage Habitation multifamiliale (H4) avec contingence dans la zone H-1228.

La zone H-1228 est située dans le secteur des Constellations dans le district de Sacré-Cœur. Elle débute à la ligne arrière des propriétés situées du côté nord du boulevard Saint-Germain jusqu'à la voie ferrée. Elle comprend les rues d'Andromède, d'Orion, de Cassiopée, Forest, de la Petite-Ourse et de la Grande-Ourse.

Le projet de règlement 2020-12-731 modifiant le Règlement de zonage 820-2014 est susceptible d'approbation référendaire.

Une **présentation visuelle** du projet de règlement est disponible sur le site Web de la Ville ([www.rimouski.ca/consultations](http://www.rimouski.ca/consultations)).

Vos représentations ou commentaires écrits sur le projet de règlement 2020-12-731 peuvent être adressés à la Ville, **du 7 au 21 janvier 2021, 16 heures**, en écrivant à la soussignée à l'adresse courriel suivante :

[monique.senechal@rimouski.ca](mailto:monique.senechal@rimouski.ca)

ou au 205, avenue de la Cathédrale  
Casier postal 710  
Rimouski (Québec) G5L 7C7

Le projet de règlement 2020-12-731 faisant l'objet du présent avis et le croquis illustrant la zone concernée peuvent être consultés et toute personne intéressée peut obtenir des renseignements en communiquant avec la soussignée durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45.

**DONNÉ À RIMOUSKI, CE SIXIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-ET-UN**

La greffière  
Monique Sénéchal